CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Juin 2019

OBJET : Délégation espaces naturels et domaines départementaux.

Participation de fonctionnement au Parc naturel régional de Camargue (PNRC).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer une participation de fonctionnement au Parc naturel régional de Camargue (PNRC), pour un montant total de 286 567 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le projet de convention annexé au rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité Mesdames CHABAUD et SAEZ et Monsieur REAULT ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée